

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE
du mercredi 22 juin 2016 à 19h00**

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 15/09/2016)

Présents : P.LEVERT – Y.BRESOUS - J.HAPPE – JC.ISTE – O.BLERIOT - A.BORRUECO – R.CAILLEUX - M.CAPON – P.DUPONT – E.ELLEBOODE – JB GRU - E.HUBERT - P.GOURLIN – D.RIGOLIN

Absent excusé : D.WILLEMANN

Secrétaires de séance : P.DUPONT – JC ISTE

Invitée : Pascale HANNECART, secrétaire de Mairie.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016**

Le compte-rendu est **approuvé par 13 voix pour.**

Non participation au vote : M.CAPON

Point N°1 : Rapport du Maire (dépenses imprévues)

- *Régularisations comptables*

- Dépense pour mandat à l'APAVE : 1500 €
- Dépense pour mandat de l'avant projet de la sécurisation 5000 €

- *Intempéries et sinistre.*

La parole est donnée au 3ème adjoint qui informe les membres du conseil sur les dépenses engagées dans l'urgence lors des fortes coulées de boues.

La remise en état des lieux et les différents nettoyages ainsi que la réalisation de fossés est estimée à environ 10 260 €.

M. le Maire remercie les exploitants agricoles qui se sont mobilisés et impliqués.

M. le Maire informe les membres du conseil des résultats du dossier « catastrophe naturelle ». La décision de la préfecture a été repoussée du 21 juin au 19 juillet 2016.

Point N°2 : Lotissement « le Mesnil »

Achat de parcelle ZT17

La parole est donnée au 2ème adjoint qui informe les membres du conseil sur les délibérations à prendre pour l'achat de la parcelle ZT17 pour un montant de 4400 € auquel il faut ajouter les frais de notaire et d'indemnisation de l'exploitant (montant total estimé de l'acquisition à environ 10 000 €).

L.'achat de la parcelle est adopté par 10 voix pour.

Contre 1 : M ; CAPON

Abstention 3 : JB GRU – O.BLERIOT – R.CAILLEUX

Permis d'aménager

M. le Maire demande une délibération du Conseil afin de pouvoir déposer le permis d'aménagement .

La délibération est adoptée par 9 voix pour.

Contre 2 : O.BLERIOT - M . CAPON

Abstention 3 : R CAILLEUX - JB GRU – D.RIGOLIN

Diagnostic archéologique (convention avec l'INRAP)

Les recherches seront effectuées pendant 4 jours à compter du 04 juillet 2016.

Coût : 0,53€ du mètre carré.

Elles concerneront les surfaces affectées au lotissement d'une part et au RPC d'autre part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N°3 : Adhésion de la commune de Voyennes au SAPH (Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois) et prise de compétence « étude de gestion des eaux pluviales par le SAPH.

Pour l'adhésion, l'avis est favorable à l'unanimité.

Pour la compétence de l'étude de gestion des eaux pluviales, l'avis est favorable à l'unanimité

Point N°4 : Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Neslois et de la communauté de communes du Pays Hamois.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 13 voix pour

1 abstention : E.HUBERT

M. le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur la nouvelle appellation de la future communauté de communes du Pays Hamois et du Pays Neslois. A titre personnel, M. le Maire propose : « Cœur de Picardie »

Point N°5 : Groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays Hamois et les communes membres pour divers besoins (papiers de bureau, fournitures administratives, produits raticides).

Il sera toujours possible d'effectuer des achats par la municipalité.

L'adhésion au groupement est adoptée à l'unanimité.

Point N°6 : Avis sur la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Douilly et Matigny

Après délibération le conseil émet un avis défavorable par 12 voix contre.

Pour : 1 R.CAILLEUX

Abstention : 1 P.GOURLIN

Point N°7 : Achat tickets de manège fête communale 2016.

M le Maire propose d'acheter pour 690 € de tickets à répartir sur les 3 forains.

La délibération est adoptée par 13 voix pour

Abstention 1

Levée de séance à 20h55